




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 06/02/2020  
Reçu en préfecture le 06/02/2020  
Affiché le   
ID : 974-249740085-20200124-AF22\_CC24012020-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

**AFFAIRE N° 22-20200124**

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION  
DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES CRUES DE LA RIVIERE  
DES REMPARTS - APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
ANNUEL D'ACTIVITE (CRAC) ARRETE AU 31/12/2018**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 28  
Absents représentés : 11  
Absents : 09

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Clarita TURPIN.

## **REPRESENTES-PROCURATION**

### **- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

### **- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE  
TRAITEMENT DES CRUES DE LA RIVIERE DES REMPARTS - APPROBATION DU  
COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE (CRAC) ARRETE AU 31/12/2018**

Le Président rappelle que la Ville de Saint-Joseph est traversée par la rivière des Remparts qui draine la partie sud du massif de la Fournaise, dans une zone soumise à une pluviométrie très importante et à des crues très violentes.

De plus, une partie des berges est soumise à un risque d'effondrement réel. Le plan de prévention des risques (PPR) affecte une part significative du territoire communal, notamment des zones déjà construites.

En raison de ces risques d'inondation mais surtout d'effondrement de berges, un plan de prévention des risques naturels a été élaboré. Il définit notamment une zone « rouge », inconstructible de part et d'autre des berges de la rivière des Remparts.

Dans ce contexte très contraignant, la Commune de Saint-Joseph, soumise à une croissance forte, s'est lancée dans une démarche volontaire de reconquête de son centre-ville.

Une étude de projet urbain a été réalisée en 2004 et validée par la Collectivité. Elle préconise une densification et une extension du Centre-ville, enjambant la rivière des Remparts, faisant de celui-ci, non plus une rupture dans le tissu urbain, mais une liaison entre les deux rives.

Ainsi, l'endiguement de la rivière des Remparts est devenu un enjeu et un préalable majeur pour la protection des biens et des personnes ainsi que pour le développement de la Commune.

Par délibération n° 1 en date du 21 mars 2013, la Commune de Saint-Joseph a confié à la SPL MARAINA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts.

Sa mission porte d'une manière générale sur l'organisation de la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération.

Une convention précisant notamment les modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement a été signée entre la SPL MARAINA et la Commune.

Par délibération respectives la commune de Saint-Joseph et la CASUD (affaire n° 19-20180928), cette convention a été transférée de la Commune de Saint-Joseph à la CASUD.

Conformément à l'article 12.2 de la convention de m...  
annuel d'activité doit être présenté tous les ans.

### Compte Rendu Annuel d'Activité :

Le montant du nouveau bilan est augmenté par rapport au dernier bilan approuvé au 14 décembre 2018. Cette augmentation se justifie par une volonté de budgétiser au plus juste le poste Rémunérations du mandataire en incluant la révision systématique des prix.

La Collectivité a approuvé une réalisation des travaux en **4 tranches** :

- **Tranche 1** : Protection contre le risque de submersion - Centre-ville – Radier fusible,
- **Tranche 2** : Travaux de confortement contre les crues - Centre-ville 1<sup>ère</sup> phase (rive gauche) + dépôt goyave,
- **Tranche 3** : Travaux de confortement contre les crues - Centre-ville 2<sup>ème</sup> phase (rive droite),
- **Tranche 4** : Aménagements urbains Centre-ville.

Le bilan prévisionnel actualisé du Compte Rendu Annuel d'Activité est le suivant :

- Total des dépenses      20 534 673,13 € TTC,
- Total des recettes      20 534 673,13 € TTC.

RUBRIQUES	Dernier bilan approuvé (décembre 2018) € TTC	Situation comptable au 31/12/2018 € TTC	Bilan révisé au 01/01/2019 € TTC
HONORAIRES OPÉRATIONNELS	1 905 458,00	731 033,23	1 905 458,00
TRAVAUX	17 886 519,00	0,00	17 886 518,99
FRAIS FINANCIERS	0,00	0,00	0
REMUNERATION DU MANDATAIRE	676 684,12	194 607,75	697 126,14
AUTRES DEPENSES	45 570,00	13 775,80	45 570,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 514 231,12</b>	<b>939 416,78</b>	<b>20 534 673,13</b>
APPELS DE FONDS	17 837 547,00	767 963,00	19 837 547,00
REMUNERATION DU MANDATAIRE	676 684,12	194 607,74	697 126,13
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 514 231,12</b>	<b>962 570,74</b>	<b>20 534 673,13</b>

Les évolutions entre le bilan approuvé en Conseil Communautaire le 14 décembre 2018 et le nouveau bilan proposé pour 2019 sont les suivantes :

Les lignes du bilan ont été mises à jour :

- le montant total des dépenses de la partie Honoraires opérationnels : reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 458,00 € TTC,
- le montant total des dépenses de la partie Travaux : reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est à dire 17 886 519,00 € TTC,
- le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire passe de 676 684,12 € TTC à 697 126,13, soit une augmentation de 3,02%. Cette augmentation se justifie par une volonté de différencier la rémunération du mandataire et la révision systématique des prix, afin de rendre ce poste de dépense plus lisible. Cette démarche vise à budgétiser ce poste au plus juste,
- le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 45 570,00 € TTC,
- le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2019 par rapport au montant total des dépenses du bilan approuvé en Conseil Communautaire le 14/12/2018, passe de 20 514 231,12 € TTC à 20 534 673,13 € TTC.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité (CRAC) de l'opération de travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts arrêté au 31/12/2018, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 20 534 673,13 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et à accomplir tout acte dans le cadre de cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve le compte-rendu annuel d'activité (CR) travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts arrêté au 31/12/2018, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 20 534 673,13 € TTC,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 39**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**

**André THIEN AH KOON**

